

**PROCOMPTA**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 560 000 euros**  
**Siège social : 6, rue de Franche-Comté**  
**25480 ECOLE VALENTIN**  
**SIREN 662 820 349 RCS BESANCON**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 15 DECEMBRE 2010**

L'an deux mil dix,

Le 15 décembre,

A 16 heures,

Les associés de la société PROCOMPTA, société à responsabilité limitée au capital de 560 000 euros, divisé en 14000 parts de 40 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, 6, rue de Franche-Comté 25480 ECOLE VALENTIN, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

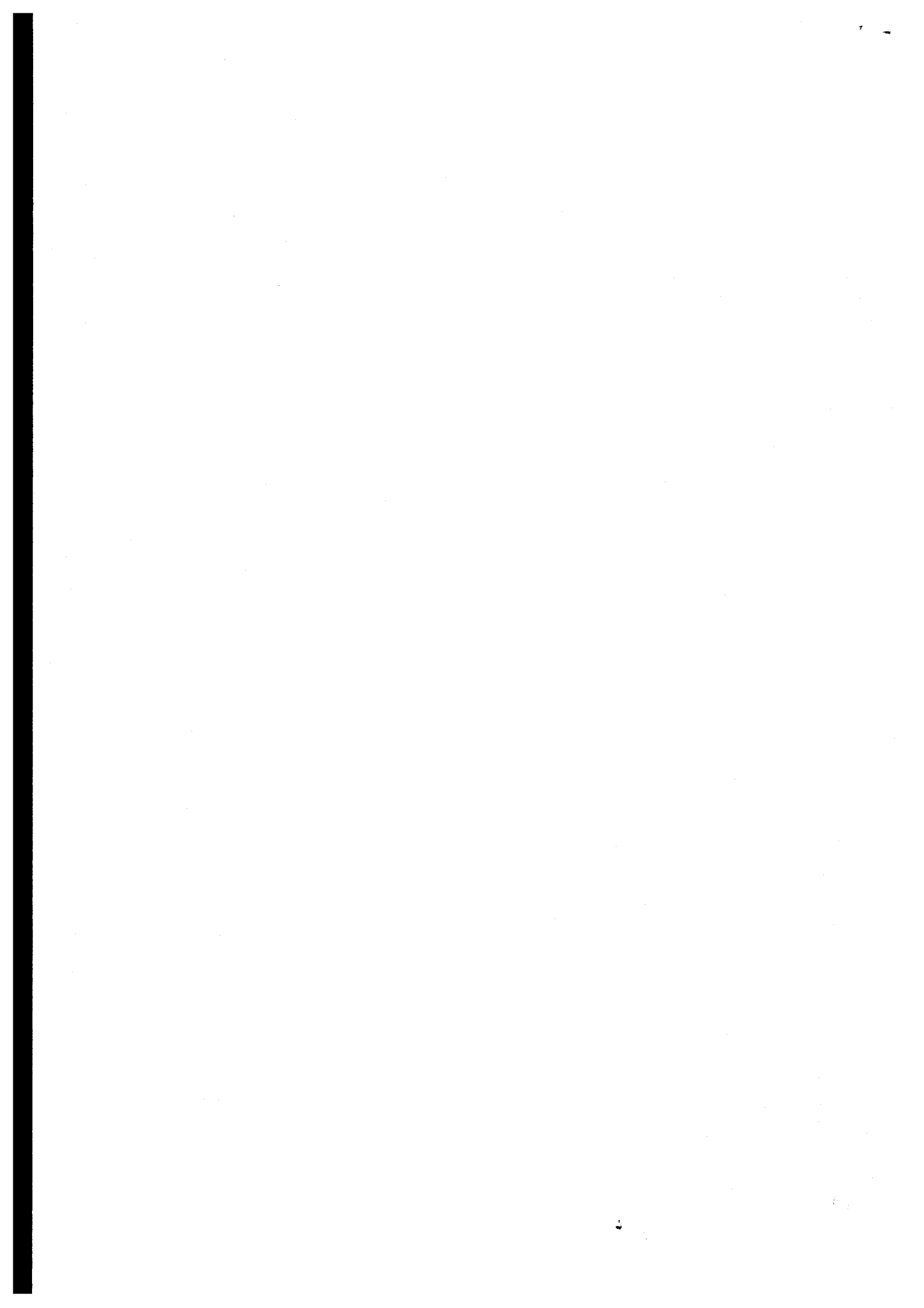
Société ACPE, propriétaire de 4 808 parts sociales  
Monsieur Pierre-Alain BARTHELEMY, propriétaire de 1414 parts sociales  
Monsieur Jean Paul GENOUD, propriétaire de 1414 parts sociales  
Monsieur François GERARD, propriétaire de 1414 parts sociales  
Monsieur Bruno GUYON, propriétaire de 1414 parts sociales  
Monsieur Patrick ROBERT, propriétaire de 1414 parts sociales  
Monsieur Dominique VIENNET, propriétaire de 707 parts sociales

Sont représentés :

Monsieur Christophe GUERARD, propriétaire de 1414 parts sociales,  
Monsieur Bernard ZWIBEL, propriétaire d'une part sociale

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

*h*  
*PA3*  
*A.f.*  
*RM*



L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François GERARD, cogérant associé.

Monsieur Marcel PEIFFER, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est excusé.

Madame Michèle POUX, membre de la délégation unique du personnel, est absente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un cogérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

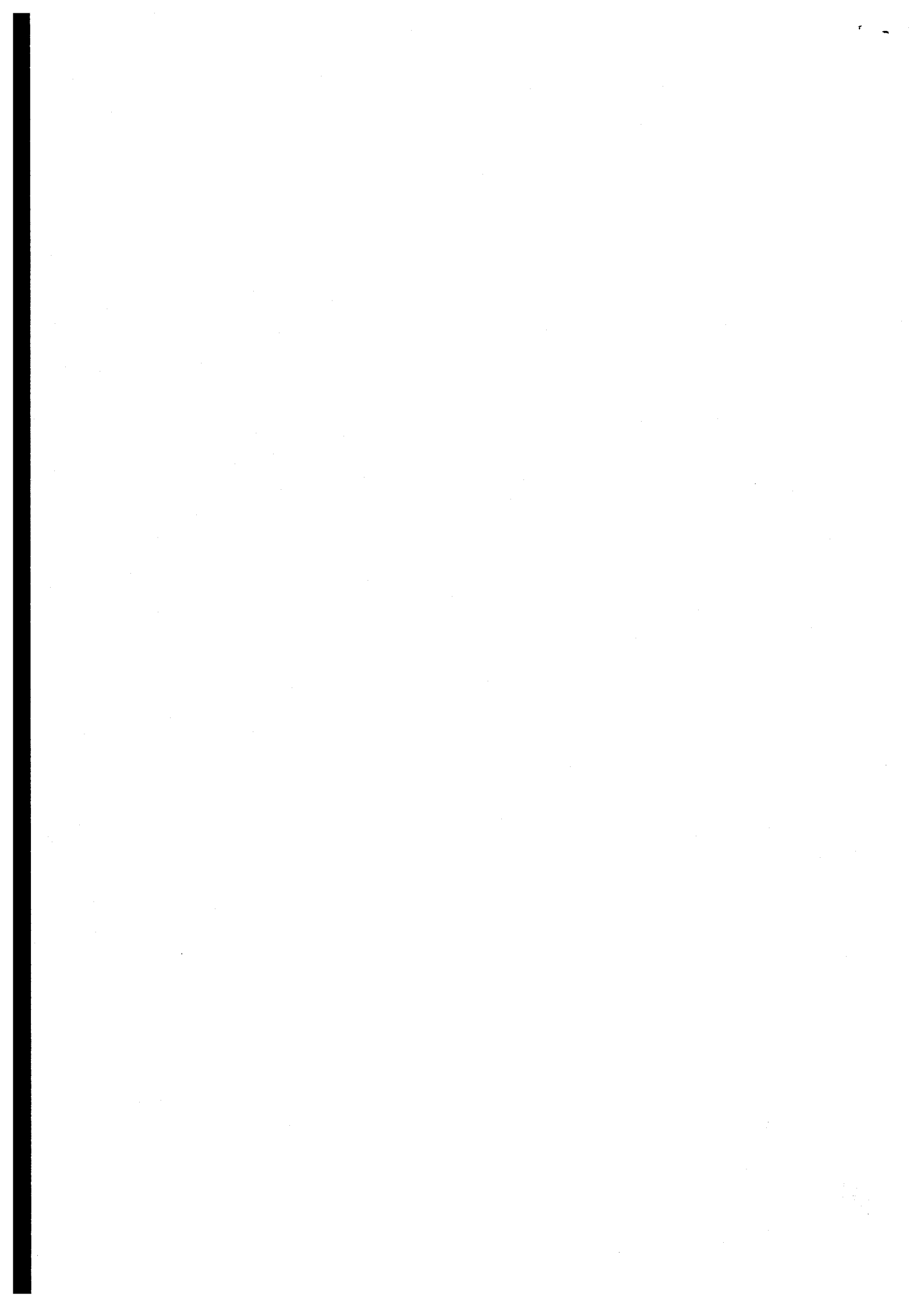
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, Monsieur Frédéric BRETILLOT, demeurant 30 rue Jeanne Antide Thouret - 25000 BESANCON.

2 PB3  
102  
A. f. 133



Le cogérant exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Frédéric BRETILLOT a déclaré, dès avant ce jour, accepter les fonctions de cogérant et n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.



**PROCOMPTA**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 560 000 euros**  
**Siège social : 6, rue de Franche-Comté**  
**25480 ECOLE VALENTIN**  
**SIREN 662 820 349 RCS BESANCON**

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2010, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Frédéric BRETILLOT, demeurant 30 rue Jeanne Antide Thouret - 25000 BESANCON, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2011.

La Gérance

SOCIÉTÉ COMTOISE D'ÉDITION ET D'INFORMATION  
**LA TERRE DE CHEZ NOUS**  
130 bis rue de Belfort - BP 939  
25021 BESANCON CEDEX  
Tél. 03 81 65 52 52 - Fax 03 81 50 07 42

**Annonce légale à paraître**  
**dans la Terre de Chez nous**  
du ..... n° 3869 .....

